



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 005

Séance du 5 avril 2023

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DES ALSH ETE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 30 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Céline COLLET-DUFAYS, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

Il est proposé un séjour pour les 6-15 ans comme suit :

- Séjour d'été du 31 juillet au 4 août 2023 à Anglet (64), 38 enfants Budget du séjour tout compris : 16 673 € dont 2 185 € de personnel vacataires

Ces séjours seront financés :

- Par la CAF dans le cadre de la prestation de service
- Par la CAF potentiellement par l'intermédiaire des Passeports CAF
- Par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du dispositif Colos apprenantes
- Par les familles selon les tarifs à définir

En fonction des inscrits, la Communauté se réserve le droit d'annuler, les budgets des séjours étant équilibré en fonction de la base prévisionnelle du nombre d'enfants indiqués et sur une tranche de quotient familial (QF) moyen.

Il est proposé au Bureau de :

- solliciter la Caf et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour tout type de financement de ces séjours et autoriser Mme la Présidente à signer les demandes de financement puis les conventions à intervenir
- fixer un tarif unique de 40 euros pour les séjours de l'été 2023 par les ALSH de Gentioux et de Felletin

La Communauté prend à sa charge 3 410 € du séjour selon le plan de financement suivant :

| Charges | | Produits | |
|--|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Hébergement en pension complète | 7 888,00 € | Familles | 1 520,00 € |
| Activités (Surf, Cité de l'Océan, La Rhune, Initiation à la pelote basque) | 2 000,00 € | Jeunesse et Sports (Colo apprenantes) | 7 354,00 € |
| Transport | 4 100,00 € | Prestation de service CAF | 969,00 € |
| Divers | 500,00 € | Passeport CAF | 3 420,00 € |
| Animateurs vacataires | 2 185,00 € | Autofinancement de la Communauté | 3 410,00 € |
| TOTAL | 16 673,00 € | TOTAL | 16 673,00 € |

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement du séjour d'été 2023,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports en vue de l'obtention d'une subvention maximale pour le projet ci-dessus,
- **FIXE** les tarifs du séjour d'été 2023 pour les ALSH de Gentioux et de Felletin, à un tarif unique de 40 €.

Ainsi fait et délibéré le 5 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

